

Une législation pour les soins

Lors d'une conférence, la notion de solidarité des soins dans une Europe unie était au centre des discussions. Une législation pour chaque pays est inévitable.

Dans le cadre de la présidence de l'Union européenne, 300 délégués d'une vingtaine de pays ont assisté à la conférence «L'Accès aux soins de santé dans un marché unique».

Lotti Stemper

Le ministère de la Sécurité sociale a organisé en collaboration avec l'Association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale (ALOSS), le Conseil supérieur de la mutualité luxembourgeoise (CSML) et l'Association internationale de la mutualité (AIM), une conférence sur «L'Accès aux soins de santé dans un marché unique» qui se fondait sur un rapport établi par le professeur Yves Jorens de l'université de Gand.

La conférence avait pour objectif de présenter une perception précise de l'impact du droit communautaire existant ou projeté sur les soins sanitaires et la protection sociale. Quelque 300 délégués d'une vingtaine de pays étaient présents durant toute la journée.

«Il s'agit d'un sujet qui passionne et qui polarise des enjeux

très importants avec la discussion autour de la directive des services dite directive Bolkestein. La présidence n'a pas caché sa position dans ce domaine.

Nous sommes convaincus que les services de santé représentent un service, mais pas comme tous les autres», explique Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Bien que le Conseil européen ait décidé de remodeler le projet de la directive Bolkestein, le problème reste entier.

Libre circulation des patients

«La situation actuelle demandait qu'on se mette autour d'une table pour discuter. Les priorités du service des soins sont la qualité, le libre accès et la spécificité des soins», explique Mars Di Bartolomeo. «La libre circulation des patients est dans l'agenda. Nous la voyons dirigée vers les intérêts des patients. Si on ne trouve pas un soin dans son pays, alors on peut se diriger vers un autre pays de l'Union européenne. Ce qui n'est pas un

prétexte pour la libre concurrence dans ce secteur», conclut-il.

Avant d'examiner en détail l'influence du marché intérieur sur les soins de santé, Yves Jorens, professeur de droit de sécurité sociale et de droit social européen, a analysé comment l'Union européenne a réagi, sur un plan politique, aux développements nationaux et européens en matière de soins de santé.

«Les soins sont devenus une activité économique qui pose pas mal de problèmes. L'application des règles du marché intérieur est un grand risque. Comment peut-on garantir des soins qui sont devenus un élément important, si on n'a pas un cadre législatif? C'est le message que nous voulons faire passer. Si on veut garder ce principe de base de la solidarité des services d'intérêt général, la politique doit définir un cadre législatif pour les principes de base», lance Yves Jorens.

> Le rapport d'Yves Jorens peut être consulté sur le site de la présidence www.mss.etat.lu



Photo: Charles Canattini

Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale : «Il faut des règles adaptées aux services de santé».